

Formules Basic, Medium ou Optimum : faites votre choix

Vous recherchez une protection à moindre coût, adaptée aux conditions sanitaires ou aux dépenses médicales de votre pays d'expatriation ? nos formules s'adaptent à vos besoins, il ne vous reste qu'à choisir.

Les garanties Frais de santé - 2022

GARANTIES	BASIC		MEDIUM		OPTIMUM	
	Limite maximale** par an et par bénéficiaire : 100 000 €		Limite maximale** par an et par bénéficiaire : 200 000 €		Limite maximale** par an et par bénéficiaire : 300 000 €	
	Soins réalisés à l'étranger	Soins réalisés en France	Soins réalisés à l'étranger	Soins réalisés en France	Soins réalisés à l'étranger	Soins réalisés en France
HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE OU PSYCHIATRIQUE						
Honoraires médicaux, chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoires Frais de séjours et fournitures diverses	100 % FR* ou 80 % FR* si la demande de prise en charge directe des frais n'est pas effectuée	100 % FR* dans la limite de 100 % de la BR CFE	100 % FR* ou 80 % FR* si la demande de prise en charge directe des frais n'est pas effectuée	100 % FR* dans la limite de 200 % de la BR CFE	100 % FR* ou 80 % FR* si la demande de prise en charge directe des frais n'est pas effectuée	100 % FR* dans la limite de 400 % de la BR CFE
Chambre particulière	100 % FR dans la limite de 40 € par jour et de 30 jours par an		100 % FR dans la limite de 50 € par jour et de 30 jours par an		100 % FR dans la limite de 60 € par jour et de 30 jours par an	
Hospitalisation à domicile	100 % FR* ou 80 % FR* si la demande de prise en charge directe des frais n'est pas effectuée	100 % FR* dans la limite de 100 % de la BR CFE	100 % FR* ou 80 % FR* si la demande de prise en charge directe des frais n'est pas effectuée	100 % FR* dans la limite de 200 % de la BR CFE	100 % FR* ou 80 % FR* si la demande de prise en charge directe des frais n'est pas effectuée	100 % FR* dans la limite de 400 % de la BR CFE
Forfait journalier hospitalier	-	100 % FR dans la limite de 18 € par jour et par bénéficiaire	-	100 % FR dans la limite de 18 € par jour et par bénéficiaire	-	100 % FR dans la limite de 18 € par jour et par bénéficiaire
Forfait accompagnant d'un enfant de moins de 16 ans	-	-	100 % FR dans la limite de 30 € par jour		100 % FR dans la limite de 45 € par jour	
FRAIS DE TRANSPORT						
Frais de transport d'urgence en ambulance ou en véhicule sanitaire jusqu'à l'établissement de santé approprié	100 % FR* dans la limite de 115 % du MR CFE	100 % FR* dans la limite de 100 % de la BR CFE	100 % FR* dans la limite de 230 % du MR CFE	100 % FR* dans la limite de 200 % de la BR CFE	100 % FR* dans la limite de 460 % du MR CFE	100 % FR* dans la limite de 400 % de la BR CFE
PRATIQUES MÉDICALES COURANTES						
Consultations médicales et visites de praticiens	100 % FR* dans la limite de 25 € par consultation/visite	100 % FR* dans la limite de 100 % de la BR CFE	100 % FR* dans la limite de 50 € par consultation/visite	100 % FR* dans la limite de 200 % de la BR CFE	100 % FR* dans la limite de 100 € par consultation/visite	100 % FR* dans la limite de 400 % de la BR CFE
Médicaments, vaccins et remèdes prescrits médicalement	100 % FR*		100 % FR*		100 % FR*	
Imagerie médicale	100 % FR* dans la limite de 100 % du MR CFE		100 % FR* dans la limite de 200 % du MR CFE		100 % FR* dans la limite de 450 % du MR CFE	
Analyses médicales	100 % FR* dans la limite de 165 % du MR CFE		100 % FR* dans la limite de 330 % du MR CFE		100 % FR* dans la limite de 665 % du MR CFE	
Actes en série prescrits médicalement, dispensés par des auxiliaires médicaux	100 % FR* dans la limite de 165 % du MR CFE		100 % FR* dans la limite de 330 % du MR CFE		100 % FR* dans la limite de 665 % du MR CFE	
Actes de spécialité : actes techniques médicaux, actes de chirurgie et actes d'anesthésies	100 % FR* dans la limite de 100 % du MR CFE		100 % FR* dans la limite de 200 % du MR CFE		100 % FR* dans la limite de 400 % du MR CFE	
Forfait Patient Urgences en France		100 % FR		100 % FR		100 % FR
OPTIQUE						
Verres et montures	100 % FR* dans la limite de 150 € par an et par bénéficiaire		100 % FR* dans la limite de 300 € par an et par bénéficiaire		100 % FR* dans la limite de 450 € par an et par bénéficiaire	
Lentilles (y compris jetables)	-		100 % FR* dans la limite de 100 € par an et par bénéficiaire		100 % FR* dans la limite de 200 € par an et par bénéficiaire	
APPAREILLAGE						
Prothèses orthopédiques, médicales, auditives	100 % FR* dans la limite de 200 € par prothèse par an et par bénéficiaire		100 % FR* dans la limite de 300 € par prothèse par an et par bénéficiaire		100 % FR* dans la limite de 500 € par prothèse par an et par bénéficiaire	

GARANTIES	BASIC		MEDIUM		OPTIMUM	
	Limite maximale** par an et par bénéficiaire : 100 000 €		Limite maximale** par an et par bénéficiaire : 200 000 €		Limite maximale** par an et par bénéficiaire : 300 000 €	
	Soins réalisés à l'étranger	Soins réalisés en France	Soins réalisés à l'étranger	Soins réalisés en France	Soins réalisés à l'étranger	Soins réalisés en France
CURES THERMALES PRISES EN CHARGE PAR LA CFE						
Frais de transport et d'hébergement	-		100 % FR * dans la limite de 150 € par an et par bénéficiaire		100 % FR * dans la limite de 300 € par an et par bénéficiaire	
FRAIS DENTAIRES						
Soins dentaires	100 % FR* dans la limite de 100 % du MR CFE	100 % FR * dans la limite de 100 % de la BR CFE	100 % FR* dans la limite de 200 % du MR CFE	100 % FR* dans la limite de 200 % de la BR CFE	100 % FR* dans la limite de 450 % du MR CFE	100 % FR * dans la limite de 400 % de la BR CFE
Prothèses et implants dentaires	100 % FR * dans la limite de 750 € par an et par bénéficiaire		100 % FR * dans la limite de 1 500 € par an et par bénéficiaire		100 % FR * dans la limite de 2 000 € par an et par bénéficiaire	
Orthodontie (traitement entreprise avant le 16 ^e anniversaire de l'enfant)	-		100 % FR * dans la limite de 1 000 € par an et par bénéficiaire renouvelable 1 fois		100 % FR * dans la limite de 2 000 € par an et par bénéficiaire renouvelable 1 fois	
MATERNITÉ						
Frais d'accouchement : - honoraires médicaux, chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoires ; - frais de séjour et fournitures diverses	100 % FR* dans la limite de 115 % du MR CFE	100 % FR * dans la limite de 100 % de la BR CFE	100 % FR* dans la limite de 230 % du MR CFE	100 % FR* dans la limite de 200 % de la BR CFE	100 % FR* dans la limite de 460 % du MR CFE	100 % FR * dans la limite de 400 % de la BR CFE
Chambre particulière	100 % FR dans la limite de 40 € par jour et de 30 jours par an		100 % FR dans la limite de 50 € par jour et de 30 jours par an		100 % FR dans la limite de 60 € par jour et de 30 jours par an	
MÉDECINE ALTERNATIVE						
Chiropracteurs, ostéopathes, homéopathes, acupuncteurs	-		100 % FR dans la limite de 150 € par an et par bénéficiaire		100 % FR dans la limite de 200 € par an et par bénéficiaire	
PRÉVENTION MÉDICALE						
Actes de prévention pris en charge par la CFE	100 % FR * dans la limite de 50 € par an et par bénéficiaire		100 % FR * dans la limite de 50 € par an et par bénéficiaire		100 % FR * dans la limite de 50 € par an et par bénéficiaire	
Actes et moyens de prévention pris en charge par le PACK PREVENTION SENIOR TROPICALE	100 % FR dans la limite de 50 € par an et par bénéficiaire		100 % FR dans la limite de 100€ par an et par bénéficiaire		100 % FR dans la limite de 150 € par an et par bénéficiaire	
TÉLÉCONSULTATION	Incluse					
TIERS PAYANT	Inclus					

FR : Frais Réels - BR : Base de Remboursement de la CFE - MR : Montant Remboursé

* Sous déduction de montant remboursé par la CFE